Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Session 2022

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2022

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2 ET l'étude critique de document(s)

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2.

Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.

Dissertation 1 : L'environnement aux États-Unis : usages, tensions et acteurs depuis le XIXe siècle.

Dissertation 2 : Reconnaître la mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes : moyens et acteurs.

Étude critique de documents (10 points) : Les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements

Consigne : En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez comment les deux guerres du Golfe ont eu des répercussions sur la situation du Moyen-Orient.

Document 1

Saddam Hussein, en 1990, n'avait pas compris qu'avec la chute du Mur, le monde avait changé. Il pensait que l'URSS allait le protéger de l'Amérique après son invasion du Koweït, et a payé cher cette erreur. Outre les coûts de la guerre perdue de 1991, l'Irak, en raison du lâchage soviétique, s'est vu infliger par les Nations Unies un régime de sanctions internationales d'une ampleur et d'une dureté encore inégalées à ce jour.

Le 6 août 1990, quatre jours après l'invasion du Koweït, le Conseil de sécurité adopte, avec l'accord de ses cinq membres permanents, la résolution 661 instaurant un embargo généralisé sur toutes importations et exportations d'Irak, comme sur tous mouvements financiers. Elle prévoit toutefois une soupape de sûreté humanitaire avec la création d'un dispositif plus tard baptisé « pétrole contre nourriture », mais celui-ci ne se mettra en place qu'en 1996, en raison de la résistance irakienne. Après la libération du Koweït, la résolution 687, adoptée le 3 avril 1991, à nouveau avec l'accord des cinq membres permanents, lance un programme de recherche et de destruction de toutes armes atomiques, biologiques et chimiques, ainsi que des missiles d'une portée supérieure à cent cinquante kilomètres. Deux jours plus tard, la résolution 688 condamne la répression des populations civiles, notamment des Kurdes, et fonde le fameux « droit d'ingérence humanitaire ». Allant encore au-delà des décisions du Conseil de sécurité, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France mettent en place deux zones d'exclusion aérienne, l'une dans le nord, dès avril 1991 pour protéger les Kurdes, l'autre dans le Sud l'année suivante pour protéger les populations chiites.

Au fil des années, le prix économique, social, sanitaire, payé par la population irakienne du fait de l'embargo soulève des interrogations croissantes de la part de l'opinion internationale. Les organisations humanitaires chiffrent en centaines de milliers les décès provoqués, notamment dans la population infantile. […] Entre temps, l'Irak, qui se plie difficilement aux contrôles internationaux prévus par la résolution 687, connaît en décembre 1998 une vague de frappes ciblées déclenchée par les États-Unis, en principe pour mettre à mal ses capacités de fabrication d'armes de destruction massive, mais surtout pour ébranler le régime. Celui-ci, malgré tout, tient toujours. Il faudra une nouvelle guerre, en 2003, pour le faire tomber.

Source : François Nicoullaud[1], « La France, les sanctions, l'Iran », *Questions internationales,* n°61-62, mai-août 2013.

[1] François Nicoullaud a été ambassadeur de France en Iran de 2001 à 2005.

Document 2 :



Dessin de presse intitulé *« Iraq Jihadists »* (traduction : djihadistes irakiens)

Traduction *« Iraq War »* : Guerre d'Irak

Source : Adam Zyglis, *The Buffalo News*[1], 17 juin 2014[2].
https://politicalcartoons.com/sku/149866, (consulté le 21 octobre 2021).

[1] Quotidien régional fondé en 1873 et diffusé dans la région de Buffalo (État de New York).
[2] En juin 2014, « l'État islamique en Irak et au Levant » (DAESH) prend la ville de Mossoul en Irak.